

N° de résolution  
ou annotation



St-Aimé-du-Lac-des-Îles

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tenue ce 9 mai 2023 à 19 h à la salle du conseil au 871, chemin Diotte à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles sont présents(es) les conseillers(ères) suivants(es) :

Audrey Blondin-Lebel (siège 1)	Marc Champagne (siège 4)
Danielle Joly (siège 2)	Vacant (siège 5)
Andrée Beaulieu (siège 3)	André Benoît (siège 6)

Formant le quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Luc Diotte, madame Pierrette Léonard, greffière-trésorière adjointe est aussi présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Vingt-sept (27) citoyens(es) sont aussi présents(es)

-----

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Monsieur le maire procède à la vérification et à la conformité du quorum et débute la séance, à 19 h 03.

2023-05-086

-----

### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Benoit

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Vacant	
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour en retirant le point 12.1 Achat d'un système de rangement pour livres à la bibliothèque

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

-----

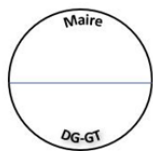
### **MOT DU MAIRE**

Le maire souhaite la bienvenue aux citoyens(nes).

-----

### **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR PRÉSENTÉ**

Monsieur le maire déclare la période de questions portant uniquement sur l'ordre du jour présentement ouverte.



N° de résolution  
ou annotation



## LÉGISLATIF

2023-05-087

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 AVRIL 2023

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal, la greffière-trésorière adjointe est dispensée d'en faire lecture.

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Andrée Beaulieu

#### **VOTE :**

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Vacant	
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

**ET RÉSOLU** d'approuver le procès-verbal de la séance du 11 avril 2023 du conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tel que soumis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2023-05-088

### ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2023-03-055

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Andrée Beaulieu

#### **VOTE :**

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Vacant	
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

**ET RÉSOLU** d'abroger la résolution 2023-03-055 concernant le règlement 23-85 décrétant l'acquisition de terrains sur la Route 309 et un emprunt de 160 000\$ et autoriser le maire Luc Diotte et la directrice-générale Lyz Beaulieu à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles tous documents nécessaires afin d'effectuer l'achat des terrains.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

2023-05-089

### ADOPTION DU 2<sup>e</sup> PROJET DE RÈGLEMENT 23-85 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE TERRAINS SUR LA ROUTE 309 ET EMPRUNT DE 160 000 \$

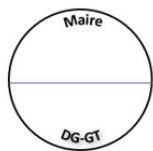
**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Marc Champagne

#### **VOTE :**

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Vacant	
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Contre

**ET RÉSOLU** d'adopter le 2<sup>e</sup> projet de règlement décrétant l'acquisition de terrains sur la route 309 et emprunt de 160 000\$

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**



N° de résolution  
ou annotation



**GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

2023-05-090

**ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET PAIEMENTS ACCÈS D AU 30 AVRIL 2023**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Audrey Blondin-Lebel

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Vacant	
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU que les comptes à payer les fournisseurs provenant de la liste suggérée des paiements portant les numéros **C2301174 à C2301181, C2301189** ainsi que **L2300127 à L2300132, L2300137 à L2300167 et L2300175 à L2300181** totalisant la somme de **70 747,32 \$** soient acceptés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2023-05-091

**REGISTRE DES SALAIRES VERSÉS DU 1er AU 30 AVRIL 2023**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Benoit

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Vacant	
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'approuver le registre des salaires à être entérinés du 1er au 30 avril 2023 totalisant la somme de **33 840,13 \$**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RESSOURCES HUMAINES**

2023-05-092

**ENGAGEMENT D'UN CONCIERGE SPÉCIALISÉ**

CONSIDÉRANT qu'une offre d'emploi pour le poste de concierge spécialisé a été publiée à l'interne, dans chaque service, pour la période du 12 au 27 avril 2023;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu qu'une seule candidature;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Audrey Blondin-Lebel

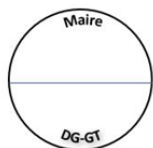
VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Vacant	
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'engager madame Nathalie Diotte, au poste de concierge spécialisé, en date du 1<sup>er</sup> mai 2023, et ce, conformément à l'offre d'emploi parue le 12 avril 2023.

Une copie de l'offre d'emploi est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



N° de résolution  
ou annotation



2023-05-093

**ENTÉRINEMENT DE L'ENGAGEMENT D'UNE COMMIS SUR APPEL À LA BIBLIOTHÈQUE**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Vacant	
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'engager madame Claudette Pilotte au poste de commis à la bibliothèque sur appel en date du 12 avril 2023, et ce, selon le tarif horaire déterminé à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----  
**URBANISME ET HYGIÈNE**

2023-05-094

**APPUI À MONSIEUR GÉRALD BOISCLAIR DANS SES DÉMARCHES AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS (MINISTÈRE DE LA VOIRIE 1969) POUR L'OBTENTION DES LOTS 5 561 944 ET 5 561956**

ATTENDU que monsieur Gérald Boisclair a procédé à une transaction pour une partie des lots 5 561 944 et 5 561 956 avec le ministère des Transports (ministère de la Voirie) en septembre 1969

ATTENDU qu'une partie des lots à l'entente n'a pas été utilisée pour l'emprise du chemin Tour-du-Lac ;

ATTENDU que monsieur Boisclair désire récupérer les parcelles non utilisées par le ministère des Transports;

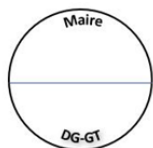
IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Benoit

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Vacant	
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'appuyer monsieur Gérald Boisclair dans ses démarches auprès du ministère des Transports pour l'obtention des lots 5 561 944 et 5 561956.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution  
ou annotation



2023-05-095

**DOSSIER MONSIEUR MICHEL CHAMBERLAND - CPTAQ**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller André Benoit

**VOTE :**

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Vacant	
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

**ATTENDU QUE** monsieur Michel Chamberland a déposé une demande de modification pour son lot 5 562 102, dans le but de construire sa résidence permanente et qu'il voudrait (si sa demande de modification est acceptée par la (CPTAQ) effectuer des travaux sur le chemin de Maniwaki pour l'enfouissement de câblage électrique et fibre optique.

**ATTENDU QUE**

la commission du territoire agricole (CPTAQ) a besoin d'une réponse de la part de la Municipalité, en lien avec la demande de monsieur Chamberland;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST RÉSOLU** de confirmer qu'il y a des espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire la demande de monsieur Michel Chamberland concernant une nouvelle utilisation à d'autres fins que l'agriculture, et ce, conformément à l'article 58.2.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

-----  
**SÉCURITÉ CIVILE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**ENVIRONNEMENT**

Madame la conseillère Danielle Joly informe les gens présents qu'il y aura une assemblée citoyenne pour le suivi du projet barrage le 16 mai 2023.

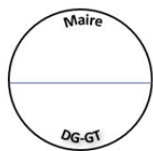
**VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS**

2023-05-096

**APPROBATION DE LA REDDITION DE COMPTE CONCERNANT LES DÉPENSES  
ADMISSIBLES DANS LE CADRE DU VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL –  
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) DU MTQ**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet entretien du réseau local du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'est engagée à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;



N° de résolution  
ou annotation



St-Aimé-du-Lac-des-Îles

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés et les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes a été dûment complété ;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier suivant l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

**ATTENDU QUE** si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement à la Municipalité en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide, tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Marc Champagne

**VOTE :**

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Vacant	
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

**ET RÉSOLU** que la Municipalité approuve les dépenses admissibles d'un montant de 481 048\$, relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnées au formulaire de reddition de comptes, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec (MTQ) et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2023-05-097

**PPA – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION -AIDE FINANCIÈRE  
2023-2024**

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS  
D'AMÉLIORATION - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2023-2024**

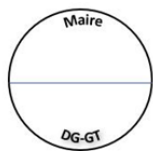
**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller André Benoît

**VOTE :**

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Vacant	
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

**ET RÉSOLU** que la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles présente une demande d'aide financière 2023-2024 dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration pour les chemins suivants:

- chemin Pilote
- chemin de Wabassee
- chemin du Lac-aux-Bouleaux Ouest



N° de résolution  
ou annotation



Coût total des travaux : 108 500 \$

Montant demandé : 86 500 \$

Nature des travaux : Construction ou réfection de ponceau(x) de moins de 3 mètres de diamètre

La demande d'aide financière soumise satisfait les critères d'admissibilité suivants:

1. Le projet soumis s'inscrit dans les priorités régionales indiquées dans la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SGAOVT) – Pour des régions et des municipalités encore plus fortes.

**Région administrative** : Laurentides

**Priorité** : Optimiser les mobilités des individus et des marchandises

**Autre** : Assurer le déplacement des biens et des personnes sur le territoire.

2. Le projet soumis aura un effet structurant pour la région soit : **stimuler le tourisme.**

**Il est de plus résolu** d'autoriser la directrice générale Lyz Beaulieu à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles tous documents relatifs à une demande d'aide financière au dossier PPA-CE 2023-2024

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2023-05-098

**PERMISSION DE VOIRIE ET ENTENTE D'ENTRETIEN POUR L'ANNÉE 2023**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

**ATTENDU QUE** doit obtenir une permission de voirie du Ministère pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ou conclure

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;

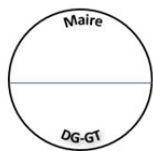
**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises ou des ententes d'entretien conclues avec le Ministère;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Audrey Blondin-Lebel

**VOTE :**

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Vacant	
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour



N° de résolution  
ou annotation



**ET RÉSOLU** que la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles demande au Ministère de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2023 et qu'elle autorise madame Lyz Beaulieu, directrice générale et greffière trésorière à signer les permissions de voirie et les ententes d'entretien pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie et des ententes d'entretien conclues.

De plus, la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles s'engage à demander la permission requise, chaque fois qu'il sera nécessaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2023-05-99

**ACHATS DE LUMIÈRES DE SIGNALISATION**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller André Benoit

**VOTE :**

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Vacant	
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

**ET RÉSOLU** de procéder à l'achat de lumières de signalisation qui seront installées lors de travaux de voirie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2023-05-100

**ACHAT D'UNE PLAQUE DE COMPACTION**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Marc Champagne

**VOTE :**

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Vacant	
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

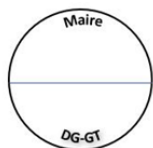
**ET RÉSOLU** de procéder à l'achat d'une plaque de compaction qui sera utilisée lors des travaux sur les chemins municipaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**LOISIRS ET CULTURE**

**VARIA ET DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**





N° de résolution  
ou annotation



2023-05-101

**LEVÉE OU AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Marc Champagne qu'étant donné que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19 h 57.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
**Luc Diotte**  
**Maire**

\_\_\_\_\_  
**Pierrette Léonard**  
**Greffière-trésorière adjointe**

Je, Luc Diotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

\_\_\_\_\_  
**Luc Diotte**  
**Maire**

Je, Pierrette Léonard, greffière-trésorière adjointe certifie par les présentes, que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

\_\_\_\_\_  
**Pierrette Léonard**  
**Greffière-trésorière adjointe**